



**À l'attention de**  
**Monsieur Michel BARNIER**  
*Le Premier Ministre*  
**Madame Geneviève DARRIEUSSECQ**  
*Ministre en charge de la Santé*  
**Monsieur François DUROVRAY**  
*Ministre Délégué chargé des Transports*  
**Monsieur Thomas FATOME**  
*Directeur Général de la CNAM*

**Importance : Haute.**

En date du 28 novembre 2024

1

**Objet : Demande de Table ronde interministérielle -- Dossier transport de Malade assis ;  
décision de la CNAM convention 2024- Négociations convention 2025-2029,  
certification des flux avec Le.Taxi.**

Monsieur le Premier Ministre, Madame la ministre, Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite aux dernières négociations visant à établir une nouvelle convention de transport de malade assis par taxis pour les exercices 2025-2029, ainsi qu'au dépôt d'un amendement du gouvernement au titre de l'article N° 15 de la PLFSS, nous vous demandons de bien vouloir prévoir en urgence la tenue d'une réunion interministérielle sous votre égide Monsieur le Premier Ministre, avec le Directeur Général de la CNAM et les administrations concernés.

En effet, au stade des discussions actuelles, nous ne percevons pas de solutions d'écritures conclusives, permettant d'assainir les débats et les esprits. De même certaines de nos propositions ne peuvent être prises en compte qu'au titre d'une volonté de l'État de faire avancer le dossier, et à titre illustratif la question de l'utilisation du Le.Taxi en vue de la certification des flux et de l'interconnexion des flux de retours permettant l'optimisation des flux et la baisse des kilométrages à vides. Ce dispositif requérant un développement spécifique

visant le transport de malade assis, son assise repose in fine sur une volonté manifeste de l'État en ce domaine, seul souverain et compétent.

À cette aune, nous n'avons à ce jour aucun retour de l'ensemble des services concernés.

Par ailleurs, dans le cadre de la production du texte de la PLFSS 2025, nous regrettons que certaines dispositions d'écritures initiales et complémentaires soient prises sans considération pour notre profession et son cadre d'activité. L'amendement du gouvernement au titre de l'article n° 15 en étant l'illustration la plus criante et ce dispositif, comme d'autre issue de la PLFSS 2025 sont particulièrement critiquables tant du point de vue de leurs légalités externes, qu'internes.

Le double effet de la négociation d'une future convention avec la CNAM, assortie du projet de la PLFSS 2025 sont particulièrement anxiogènes pour notre profession et nos mandants. Plus encore, aucune considération de l'ensemble des acteurs n'est faite de nos obligations d'ordres publics liées à l'exécution du lien contractuel avec nos salariés, qui sont, rappelons-le au nombre de 30 000. Ce domaine ne manque pas de nous étonner, vu que la première responsabilité de l'État est le respect de ces propres textes.

En ces circonstances, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur Général, vous comprendrez l'impérieuse urgence et nécessité à ce qu'une table ronde sur le transport de malade sous votre égide soit au plus tôt mise en place.

Nous ne vous cachons pas que l'utilisation du mot anxiogène de notre part n'est qu'un pâle reflet d'une réalité qui ne commence qu'à se manifester comme vous devez en être informé.

Nous espérons que les éléments apportés et sens de notre démarche seront compris, entendus et plus important encore pris en compte.

Dans l'attente de votre retour, recevez, Monsieur le Premier Ministre, Madame la ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la FNDT



Emmanuelle CORDIER

Pour la FNAT



Bernard CREBASSA